

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

**ARRETE**

**Article premier** : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 27MCF1278 (4380) – profil : Algorithmique et/ou systèmes, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

**Mohab SAFEY EL DIN, Professeur des universités (Président)**

Antoine GENETRINI, Maître de conférences

Cindy GUICHARD, Maître de conférences

Clémence MAGNIEN, Directrice de recherche

Patrice PERNY, Professeur des universités

Olivier SPANJAARD, Maître de conférences

Membres externes

Cristina BAZGAN, Professeur des universités

Camille COTI, Maître de conférences

Sébastien DESTERCKE, Chargé de recherche

Isabelle GUERIN-LASSOUS, Professeur des universités

Jérôme LANG, Directeur de recherche

Gilles TRÉDAN, Chargé de recherche

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université Pierre et Marie Curie  
ET LE VICE-PRÉSIDENT

**Le Vice-Président Parcours professionnels  
et carrières**  
Jean CHAMBAZ

**Jacques MALENFANT**